AQDC
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA DOULEUR CHRONIQUE

Montréal, le 8 mai 2023

AVIS D'ÉLECTION

Toute personne qui est membre votant en règle de l'Association, incluant les administrateurs dont le mandat vient à échéance, peut poser sa candidature comme administrateur.

Celle ou celui désirant poser sa candidature doit :

1) prendre connaissance du document décrivant les rôles et responsabilités du conseil d'administration et des administrateurs, et s'assurer notamment qu'il possède les compétences qui y sont décrites ;

2) remplir le bulletin de mise en candidature prévu à cette fin, y joindre une notice biographique d'une page et obtenir la signature de deux autres membres votants de l'Association ;

3) transmettre son bulletin de candidature dument complété et signé au secrétariat de l'association **au plus tard une semaine** avant le début de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est composé de quatorze administrateurs, dont un poste d'administrateur est réservé au président sortant. Cette année, au conseil d'administration, deux (2) postes patients.es sont à combler pour un mandat de deux *(2)* ans.

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Je désire me présenter au poste suivant:

☐ **Patient.e**

Nom: _____

Appuyé par: _____

Appuyé par: _____

Date: _____